

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Villamont¹

Jeudi 4 octobre 2012, de 20h00 à 22h00

Espace d'accueil St-Roch, rue St-Roch 9, à Lausanne

Parents :	Mmes Marie-Laure Annaheim Lambert , Corine Kibora-Follonier , Anouchka Roman Dardano
Professionnels :	Mmes Florence Borel , Gabrielle Henry , Anne Winterhalter , MM. Bertrand Dumusc , Philippe Nicollier (directeur), Darius Schmid , Grégoire Yersin
Autorités politiques :	Mme Maria Velasco
Organisations :	Mmes Françoise Aubort , Janine Overney , M. Jean-Marc Gerber
Excusés/absents :	Mmes Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu , Françoise Longchamp , Anna Sanchis Caudet , Arielle Zaugg Brunner , MM. Joël Luthi , Xavier Pastureau

1. PV du 3 septembre 2012

Le PV est adopté à l'unanimité. Nous reprenons certains points de ce dernier qui ont reçu une réponse ou qui nécessitent une clarification.

1.1 Sécurité dans les bâtiments

M. Nicollier annonce qu'au collège de St-Roch des barrières ont été posées afin d'empêcher l'accès à la cour par le sud. L'accès se fait par le nord.

M. Yersin évalue positivement cette action qui a pour conséquence une nette diminution des fréquentations non désirées dans la cour.

Les élèves n'ont émis aucune remarque en dehors de la contrainte que représente le fait de devoir contourner le bâtiment pour y accéder.

Mme Hendry pense qu'il serait important de légiférer face au problème qu'engendre la stagnation des élèves dans la cour nord, occupée entre autre par des véhicules. Elle rapporte une remarque pour le moins importante d'un élève, soit que le plan d'évacuation avec la fermeture de la cour ne peut plus être respecté. M. Nicollier annonce que ce point sera revu par lui-même et les personnes concernées par la sécurité.

Mme Winterhalter pense pertinent de transmettre une information aux parents, stipulant l'application effectuée à ce jour, en réponse à leurs inquiétudes, afin d'assurer la sécurité à St-Roch. Elle leur témoignerait du sérieux avec lequel nous traitons leurs besoins. M. Nicollier pense que, dans cette situation, le bouche à oreille fonctionne bien d'autant que l'application est visible par tous.

1.2 Mme Velasco, bien que le sujet soit en dehors du dernier PV, annonce que la Municipalité de Lausanne, face aux pétitions et autres remarques des habitants du quartier, va accentuer la présence policière dans ce quartier afin d'en chasser les dealers.

2. Présentation et accueil de Mme Samain et de M. Rabiou

Etant donné que les cahiers des charges de ces deux personnes ne sont pas encore finalisés, Mme Volet nous a demandé de reporter la rencontre. Mme Annaheim rappelle qu'il s'agissait juste de faire leur connaissance et de nous présenter.

Point à reconduire pour le prochain ordre du jour.

3. Réfectoire, état des lieux, avenir

Mme Annaheim relaie l'information de Mme Brunner relatant la trop longue attente au repas de midi pour le service de l'assiette du jour, plus particulièrement les lundis. Cette remarque est appuyée par Mme Roman Dardano dont la fille lui a transmis la même observation, annonçant 25 min. d'attente. Le problème est lié au fait que les enfants qui choisissent le second plat sont dans la même file d'attente, alors que la préparation de leur assiette semble prendre plus de temps.

Mme Annaheim rappelle que Mme Volet avait évoqué l'engagement d'une personne supplémentaire. Nous apprenons que cette personne est déjà en fonction.

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



A ce jour, tous les avis sont favorables et nous pensons que la présence de M. Rabiou y contribue largement. Par contre, la place de Mme Samain semble en partie mise à mal par ce changement. La fréquentation des enfants à l'espace d'accueil est en diminution.

Mme Annaheim soumet la possibilité de construire, avec le comité des élèves, un questionnaire permettant d'établir un bilan sur le réfectoire. M. Nicollier appuie cette proposition et pense qu'il serait judicieux que Mme Annaheim prenne contact avec Mmes Muller, Maurer et Jacquet du comité des élèves pour leur présenter ce projet.

Mme Annaheim a reçu le dernier PV de ce comité relatant la concurrence imposée par la vente de petite boulangerie au réfectoire. Les élèves qui assurent la vente des pains et du chocolat y signalent une diminution de leur chiffre d'affaires. M. Nicollier pense qu'il faut modérer le contenu de ce PV qui n'est pas le dernier à sa connaissance. Le suivant semble plus nuancé sur la question des ventes de récréations et la concurrence.

Il ne faut pas oublier qu'un contrat a été signé avec DSR et qu'il inclut la vente de petite boulangerie au réfectoire. M. Nicollier souhaiterait que le système de ventes de pâtisseries à la récréation, par les élèves, ainsi que les stands de ventes de pâtisseries en ville, ne deviennent pas trop lourds sous prétexte que les économies manquent pour les voyages de fin d'études. Il serait peut-être judicieux d'adapter les projets afin de ne pas mettre une pression trop forte pour réunir les fonds.

Nous constatons que les informations de ce comité nous sont relayées mais nous nous questionnons sur la circulation de l'information depuis notre Commission. Serait-il judicieux qu'une de ces dames participe à nos séances ou que nous participions aux leurs? Nous reprendrons ce point lors de notre prochaine réunion mais il sera relayé auprès du comité par Mme Annaheim.

Mme Roman Dardano rapporte les remarques de son fils fréquentant le réfectoire de St-Roch. La personne en charge du service est très appréciée des enfants. Ces derniers ont suffisamment à manger ce qui n'était apparemment pas le cas auparavant. Nous sommes ravis de constater que notre remarque à ce sujet a été prise en considération par M. Blanc de DSR.

Mme Vallotton, de l'espace d'accueil de St-Roch, note une nette diminution de la fréquentation du lieu. Pour elle, c'est la conséquence du retour des enfants à domicile pour jouer à l'ordinateur.

4. Compte rendu de la 1ère séance des présidents, à Chauderon, le 20 septembre 2012, par M.L. Annaheim Lambert

Cette séance a réuni 8 présidents de Commissions sur les 12 existantes. MM. Tosato, Dyens et Mmes Volet et Gonzalez étaient présents.

Une demande de clarification sur le rôle des Commissions a été formulée. Il était plus précisément question du pouvoir alloué à ces instances. Pour clarification, le Conseil n'a pas de pouvoir décisionnel, néanmoins il peut amener des sujets de réflexion, formuler des propositions, relayer des informations importantes, les défendre au besoin. Il reste donc un groupe actif et engagé dont le positionnement compte.

Afin de fédérer les différences culturelles dans l'établissement du Belvédère, son président a proposé un tournoi de foot en fin de journée. Mme Annaheim aimerait qu'avec les associations présentes nous n'oublions pas que ce type de projet est porteur et a tout son sens dans notre Commission.

M. Yersin trouve l'idée très intéressante et se demande si un pique-nique interculturel canadien ne pourrait pas être cet élément fédérateur. M. Schmid pense que le 125^{ème} est une opportunité fédératrice par le biais des manifestations proposées et que nous devons y penser dans ces termes également.

Le point 8 de notre ordre du jour fait partie des points traités durant cette rencontre. Pour y répondre brièvement, une adaptation du règlement va être effectuée étant donné que le problème des absences est transversal aux différentes Commissions. En attendant une modification formelle du règlement qui doit être adoptée par le conseil communal, les coordonnées de nouveaux membres seront transmises au service des écoles qui relayera l'information au sein du Conseil. En ce qui nous concerne, il serait fort utile de vérifier l'intérêt des personnes élues et de comprendre leurs absences. Mme Longchamp s'est manifestée pour nous signifier des problèmes de santé l'empêchant d'être plus assidue.

5. 125ème : idées, engagements de qui ? Comment ?

Mme Annaheim partage son expérience vécue lors de l'anniversaire du collège de Delémont. Elle a apprécié y être invitée comme ancienne élève à l'instar des autres volées. Des photos et des tables avaient été prévues pour faciliter les rencontres.

M. Nicollier estime que trop d'anciens élèves (dizaine de milliers) seraient concernés et les rechercher représenterait un travail à temps plein pour un archiviste. Il aimerait cependant que l'information qui sera relayée sur cet événement par la presse incite chaque personne qui le souhaite à venir. Le principal enjeu sera de n'oublier personne pour la soirée officielle (scolaire, politique et les représentants des quatre quarts).

Mme Borel se demande de quelle façon intégrer les anciens. M. Schmid y répond en partie avec le film qu'il réalisera, même si l'échantillon est restreint. Il reste sensible à la discussion et verra comment en tenir compte d'avantage dans son projet.

En réponse à toutes les propositions du groupe, M. Nicollier rappelle que la plupart des anciens sont décédés. Il nous relate l'histoire des collèges lausannois.

Mme Annaheim aimerait que nous réfléchissions à notre visibilité et présence durant les festivités. M. Nicollier se souvient de la tente sous laquelle le conseil se tenait et nous propose de nous en inspirer. Nous pourrions y



proposer du thé, du vin chaud et rendre visible notre rôle. Mme Annaheim aimerait susciter l'intérêt des parents et nous propose de réfléchir sur les supports que nous pourrions utiliser. Elle suggère que, dans le cadre de cours de français, des interviews d'anciens élèves soient réalisées par les élèves actuels. Mme Borel signale qu'avec M. Caputo un radio-bus est prévu et que ce type d'interview pourrait y voir le jour. Mme Henry pense qu'un ordinateur pourrait être mis à disposition avec un blog accueillant les remarques des parents, comme une plate-forme d'échanges.

M. Nicollier rappelle qu'un site est en construction et que son délai de mise en fonction est au printemps. Les 12 établissements auront le leur. En ce qui concerne les propositions pour la fête, le dépouillement des différents projets proposés débute lundi, donc tout sera plus clair lors de notre prochaine rencontre.

Mme Borel et M. Nicollier relatent les événements prévus à ce jour pour le 125^{ème} :

- Mardi: portes ouvertes à Villamont avec des événements (16h00-22h00). Présence de la Commission.
- Mercredi: portes ouvertes à St-Roch (16h00-22h00). Présence de la Commission.
- Jeudi: soirée officielle sans événement mais avec des discours et un spectacle son et lumières avec une projection sur le mur du bâtiment de la Vaudoise Assurance. (17h00-22h00). La Commission y est invitée.
- Vendredi: les festivités seront à Villamont en grand nombre. Présence de la Commission.

Un tableau avec des membres de la Commission qui assureront une présence sera établi lors de la prochaine séance. Les enseignants ne peuvent pas s'y engager, ils sont déjà suffisamment sollicités.

Mme Borel signale que chaque classe de St-Roch a rendu ses propositions de performance. Villamont n'est pas encore prêt. Actuellement, elle cherche des fonds, la location du beamer est très onéreuse. La Ville ne peut pas octroyer l'ensemble du budget. Elle participera financièrement en partie et elle nous soutient en nous fournissant la logistique dès que cela est possible.

Mme Borel pense que construire un blog serait une bonne porte d'entrée, de visibilité et d'information. Les projections seront le fil rouge des soirées qu'elles feront vivre.

6. Compte-rendu du passage dans les classes de représentants de la Commission

Lors de la présentation de Mmes Follonier et Aubort, certains parents ont témoigné leur colère face aux grilles horaires imposées plus particulièrement à une classe de 5^{ème}. Tant M. Nicollier que Mme Follonier ont tenté d'apaiser leurs inquiétudes devant ces heures blanches où les enfants sont livrés à eux-mêmes. Ils se sont montrés compréhensifs et soutenant face au stress connu des parents dont les enfants passent de la 4^{ème} à la 5^{ème}. M. Nicollier a pu présenter le travail réalisé pour la sécurité dans la cour en lien avec la présence des dealers.

L'adresse, le rôle et la composition de notre Commission ont été transmis aux parents présents.

Les autres soirées semblent avoir été plus tranquilles.

7. Collaboration avec le Comité des élèves. PV de Mme Mueller

Mme Annaheim a reçu le PV du dernier comité. Elle nous relate les points.

Nous avons déjà abordé la question des ventes de récréations au point 3.

Nous reprenons l'échange du point 3 sur la circulation transversale des informations. Nous avons évoqué le fait qu'une personne de ce comité participe à notre Commission. Après discussion, il paraît plus judicieux qu'avec leur accord, nous participions à certains de leurs comités, ainsi des réponses ou des clarifications pourraient être apportées rapidement. M. Nicollier pense que cette tâche revient au terrain (parents et associations), avis partagé par tous. Dans les statuts, une consultation est requise mais rien n'est dit sur la participation. Cependant nous pensons que par notre présence nous valoriserions leurs actions.

Mme Borel nous met en garde face au nombre conséquent de comités. Villamont et St-Roch sont concernés.

Mme Annaheim présentera notre réflexion et notre proposition à Mmes Rion et Müller et M. Lavanchy du comité des élèves. Un calendrier de nos présences sera effectué dans un second temps.

Ne pas oublier que le 125^{ème} nous sollicitera déjà énormément.

8. Remplacement des membres de la Commission absents

Nous attendons la décision et le PV de la séance de Chauderon évoqué au point 4.

9. Relevé : cet.villamont@gmail.com M. Schmid

Notre adresse est utilisée pour l'envoi de SPAM, de publicités et les excusés aux séances de la Commission. Triste constat pour l'heure.

10. Divers et proposition

Mme Roman a rencontré M. Rabiou vendredi dernier. Pour M. Rabiou, l'ensemble des enfants connaît l'existence du réfectoire, il n'est donc pas nécessaire de distribuer des flyers en plusieurs langues. Par contre, il a signalé que certains d'entre eux ne mangeaient pas, faute de moyens. Mme Roman l'a informé qu'une aide



était possible si les parents la demandaient. M. Rabiou, pour sa part, a déjà partagé cette préoccupation avec Mme Volet et des solutions semblent se dessiner. A reprendre.

M. Rabiou a indiqué qu'il mettrait les jeux dans le réfectoire de suite. Pour lui, il est essentiel qu'ils soient entreposés à cet endroit car le réfectoire est, selon lui, comme une cuisine familiale où les jeux ont leur place et permettraient aux enfants d'en profiter. Il semble que les jeux n'aient pas trouvé leur bonne destination mais le problème paraissait en voie de résolution lors de la visite de Mme Roman. A vérifier. En outre, M. Rabiou propose de gérer les prêts et retours des jeux de façon éducative avec une évaluation de la bonne utilisation et du respect du matériel.

Prochaine séance de Commission : Lundi 10 décembre 2012 à Villamont

SEPS/11 octobre 2012

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
fax 021 315 60 04
Anne.volet@Lausanne.ch
<http://www.Lausanne.ch>